

SÉANCE DU 18 MARS 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 18 mars 2026 à 19 h 25, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

DUMAS, Dave	représentant	Rimouski
SOUCY, Gervais	maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
ST-PIERRE, Francis	maire	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

Était absente :

THÉRIAULT, Julie	préfet	Saint-Marcellin
------------------	--------	-----------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 26.

CA26-012 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

CA26-013 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Francis St-Pierre et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité administratif du 11 février 2026 et de la séance extraordinaire du 20 février 2026, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA26-014 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	118 076,42 \$
Total des dépenses préautorisées :	539 366,65 \$

<u>GRAND TOTAL :</u>	<u>657 443,07 \$</u>
-----------------------------	-----------------------------

AUTRES

CA26-015 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dave Dumas et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 27.

CLAUDE VIEL
Préfet suppléant

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.